



Dialogue politique sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

« Action pour garantir la sécurité des femmes »

Appel à l'action

Le présent appel à l'action fait suite aux stratégies et recommandations issues du dialogue politique commémoratif multipartite sur le thème « *Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles - Action pour garantir la sécurité des femmes* », qui s'est tenu le 10 décembre 2020.

Nous, les participants au dialogue politique virtuel, réitérons notre objectif commun de mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles en Afrique.

Nous nous engageons à nouveau à prendre des mesures pour prévenir et lutter contre la violence sexiste et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du processus de redressement COVID-19, comme suit :

Les États membres de l'UA

- Intégrer et budgétiser la prévention de la violence sexiste (VS), la riposte et la coordination des parties prenantes dans tous les aspects des stratégies d'intervention et de rétablissement de COVID-19 et assurer son financement ainsi que la participation pleine et entière et le leadership des femmes et de leurs organisations à tous les niveaux.
- Renforcer la capacité des institutions de justice, d'application de la loi et des droits de l'homme à traiter et à lutter contre la VS
- Créer des mécanismes spéciaux permettant de garantir la poursuite et la condamnation rapides des auteurs de violences.
- Prendre des mesures pour s'attaquer aux liens entre la violence sexiste et le VIH, tout en reconnaissant que la violence sexiste est un vecteur et un facteur de risque du VIH qui peut compromettre l'efficacité et l'impact des services de lutte contre le VIH et des investissements réalisés dans la lutte contre le sida en Afrique.
- Prendre des mesures afin de renforcer l'accès à l'éducation en tant qu'outil important pour réduire les vulnérabilités et mettre fin à la violence sexiste.
- Assurer la protection, le soutien et l'indemnisation équitable des intervenants de première ligne de COVID-19 tels que les travailleurs de la santé, les sages-femmes et les prestataires de services sociaux dans le cadre du renforcement des systèmes de santé.
- Intégrer l'autonomisation économique des femmes et l'égalité des sexes dans les systèmes d'emploi et de protection sociale, y compris dans le secteur informel, dans tous les aspects des plans de relance de COVID-19.

Les organisations régionales et internationales ainsi que les partenaires de développement

- Augmenter les ressources de tous les prestataires de services de lutte contre la violence sexiste et mettre à disposition un financement flexible pour les organisations de défense des droits des femmes qui travaillent au croisement de COVID-19 et de la violence sexiste.
- Investir dans l'aspect préventif de la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence sexiste grâce à un investissement dans l'éducation des filles.
- Créer des partenariats pour assurer la coordination et la collaboration entre les parties prenantes dans la lutte contre la violence sexiste.



- Intégrer le genre dans tout engagement en faveur du développement et veiller à ce qu'il soit intégré de manière proactive dans les activités de plaidoyer.

Les organisations de la société civile et les jeunes

- Mettre en place des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la violence sexiste.
- Organiser des formations ciblées et d'autres initiatives de renforcement des capacités pour améliorer la prévention et la riposte à la violence sexiste aux niveaux national et communautaire.
- Documenter et rendre compte des cas de VS dans le cadre de COVID-19 et dans le processus de redressement.
- Tenir les gouvernements et les autres partenaires du développement responsables des engagements pris pour mettre fin à la violence sexiste.

Les médias

- Élaborer des stratégies pour l'égalité des sexes qui permettent d'éclairer l'élaboration des reportages et des nouvelles.
- Inclure les femmes dans les postes éditoriaux et décisionnels des médias afin de garantir la prise en compte de leurs points de vue dans tous les travaux et produits des médias.
- Trouver des stratégies et des outils créatifs pour communiquer au public des informations sur la violence sexiste afin de traduire les faits et les tendances en engagement et en actions pour mettre fin à la violence sexiste.
- Organiser une formation aux médias sensible au genre pour les journalistes et les médias afin de renforcer leur capacité à appliquer une optique de genre dans leurs reportages, l'utilisation du langage, la représentation et le traitement de la violence sexiste.
- Créer des partenariats et des réseaux médiatiques sur la violence sexiste en Afrique.

Le secteur privé

- Intégrer la dimension de l'égalité des sexes dans tous les engagements du secteur privé et veiller à ce qu'elle soit intégrée de manière proactive dans ses fonctions de direction de la réflexion et de défense des intérêts.
- Veiller à ce que les priorités liées à la VS soient intégrées dans les structures, les processus et les programmes de financement existants du secteur privé.

Tous les acteurs

- Éliminer les stéréotypes néfastes relatifs aux rôles et responsabilités des femmes et des hommes dans la société et dans la famille et mobiliser un soutien pour remettre en question les idées traditionnelles sur la masculinité et le patriarcat.
- Faire participer les hommes et les garçons ainsi que les chefs traditionnels et religieux dans des initiatives de prévention, de riposte et de coordination en matière de la VS
- Identifier et nouer des relations avec les agents de changement qui peuvent défendre les initiatives visant à mettre fin à la violence sexiste dans tous les organes de l'UA et coordonner la mise en œuvre.
- Renforcer les capacités de collecte de données sur la violence sexiste, notamment grâce à des outils de compte rendu communs, à des programmes de renforcement des capacités au niveau des États et des communautés et à une collaboration multisectorielle, notamment avec les universités et les instituts de recherche.
- Collecter systématiquement des données ventilées par sexe, genre et âge pour comprendre l'impact de COVID-19 sur les droits de l'homme en fonction du genre afin d'éclairer le processus de redressement.



- Augmenter le nombre de centres de conseil et de refuge ainsi que la capacité des femmes et des victimes de violence sexuelle et sexiste à accéder à des services médicaux, psychologiques, psychosociaux et juridiques.
- Renforcer la responsabilité de tous les acteurs étatiques et non étatiques dans l'élimination de la violence sexiste.
- Renforcer le suivi de la mise en œuvre des principaux engagements continentaux visant à mettre fin à la VS aux niveaux national, régional et mondial par la présentation de rapports cohérents au titre du protocole de Maputo, de la déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique (SDGEA) et d'autres cadres pertinents.
Investir dans la lutte contre la VS et les pratiques néfastes dans les situations de conflit et de post-conflit.